



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cabines

Question écrite n° 1695

Texte de la question

M Bernard Charles attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le probleme des cabines publiques en milieu rural. L'administration des telecommunications face a des problemes budgetaires comprehensibles est reticente pour favoriser leur installation dans les petits villages ruraux qui, par ailleurs, n'ont plus de postes publics. Il lui demande les directives qu'il compte donner pour l'installation, dans ces villages, de cabines publiques, qui, meme si elles n'ont pas une activite importante, rendent des services aux populations locales ainsi qu'aux touristes en ete et participent, a leur niveau, a une necessaire politique d'aménagement rural.

Texte de la réponse

Reponse. - Les cabines telephoniques situees en zone rurale, c'est-a-dire dans les communes de moins de 500 habitants, representent 11 p 100 du parc et 0,5 p 100 des recettes. Cette situation constitue donc une charge non negligeable pour le budget de France Telecom, et une contribution importante de ce service public a l'animation de la vie rurale. Il est logique que le parc fasse actuellement l'objet d'un redeploiement qui peut en effet conduire a la suppression de cabines. Celle-ci presente aujourd'hui un caractere moins penalisant qu'il y a quelques annees, dans la mesure ou le taux d'equipement telephonique des menages depasse 96 p 100. Ce redeploiement s'accompagne neanmoins du maintien d'au moins une cabine par commune. En cas de suppression, l'administration fait des propositions complementaires, telles que la prise en charge d'un publiphone en location-entretien par la commune ou l'installation, en site protege, d'un point-phone chez un particulier ou dans un lieu public. Par ailleurs, grace au nouveau materiel installe, la qualite du service s'est nettement amelioree et le vandalisme est en baisse notable. Enfin, des tests sont actuellement effectues sur un nouveau poste public simple, nomme Uniphone, qui permettra d'avoir acces sans monnaie ni carte aux numeros d'urgence (15, 17, 18) et aux numeros gratuits, ainsi qu'a l'ensemble du reseau telephonique sous reserve d'etre titulaire d'une carte Pastel.

Données clés

Auteur : [M. Charles Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1695

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2354